

Ville de Grigny

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
et des Décisions du Maire**

**Séance du Lundi 6 février 2017**

L'An deux mille dix-sept, le lundi 6 février, à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Etaient Présents : 19

P. RIO – F. OGBI - S. LAATIRISS – E. ETE – P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON – J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. SOILIHI - M. AUBRY – C. MABANZA - T. DIAWARA - C. M' PIANA - S. GIBERT - G. BINOIS – K. OUKBI (quitte la séance à 20H47 et donne pouvoir à G. BINOIS)

Absents excusés représentés : 10

D. ATIG représenté par C. VAZQUEZ - Y. LEBRIAND représentée par E. ETE - C. TAWAB KEBAY représentée par F. OGBI - A. QUAROUAGH représenté par S. LAATIRISS - Y. BOUKANTAR représenté par F. NDOMBELE - M. RAMI représentée par P. LOUISON - Y. ITOUA représentée par C. MABANZA - I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO - G. BAGAVANE représenté par M. AUBRY – S. GAUBIER représenté par S. GIBERT

Absents : 6

M. GAMIETTE – C. RENKLICAY - L. HERGAUX - S. BENDIAB – D. DIARRA - A. LAMOTTE

**Délibération N° DEL-2017-002 : Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1, L2334-40 à L2334-41, R. 2334-36 à R. 2334-38,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

**Vu** l'article 159 de la loi de finances pour 2016 créant une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre,

**Vu** la loi de Finances 2017,

**Considérant** la feuille de route « Grigny 2030 »

**Considérant** les projets d'investissements proposés au financement du fonds de soutien à l'investissement public local,

**Délibère et,**

**Approuve** les projets déposés au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, présentés en annexe et pour un montant de subventions potentielles de **1 749 843 €** répartis comme suit :

Projets	FSIL
Implantation de la Vidéo-protection	856 000,00€
Travaux de rénovation des locaux pour accueillir la Police Municipale de Proximité	304 000,00€
Aménagement Numérique et Fibre optique	460 000,00€
Réhabilitation de locaux pour relocalisation de la mission locale	129 843,00€

**Sollicite** un financement de ces projets au taux maximum,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les différents documents relatifs à l'attribution des subventions du fonds de soutien à l'investissement public local.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : à la majorité

Pour : 28

Ne participe pas au vote : 1 (K. OUKBI)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

13 FEV. 2017

Transmis en Préfecture le :

13 FEV. 2017



OPERATION	NATURE DES TRAVAUX	COUT TOTAL DE L'OPERATION TTC	COUT TOTAL DE L'OPERATION HT	RECETTES			
				ETAT SFIL	TX	VILLE DE GRIGNY	
VIDEOPROTECTION	Développement vidéo-protection sur Grande borne / Équipement, aménagement CSU / remplacement caméra Grigny 2	1 284 000,00 €	1 070 000,00 €	856 000,00 €	80,00%	214 000,00 €	20,00%
POLICE MUNICIPALE	Travaux pour locaux d'accueil de la police municipale	456 000,00 €	380 000,00 €	304 000,00 €	80,00%	76 000,00 €	20,00%
AMENAGEMENT NUMERIQUE	Développement fibre optique et équipements des écoles et structures éducatives sur l'ensemble du territoire en lien avec le Grand Projet Éducatif et la lutte contre la fracture numérique	690 000,00 €	575 000,00 €	460 000,00 €	80,00%	115 000,00 €	20,00%
AMENAGEMENT MISSION LOCALE	Réhabilitation locaux pour permettre le recentrage au centre ville de la mission locale et en renforcer l'accessibilité pour les publics jeunes, sachant que la mission locale est un des acteurs essentiels dans l'accompagnement, l'insertion et la lutte contre la fracture sociale - enjeux du Grand Projet Éducatif	194 763,60 €	162 303,00 €	129 843,00 €	80,00%	32 460,00 €	20,00%
<b>TOTAL</b>		<b>2 624 763,60 €</b>	<b>2 187 303,00 €</b>	<b>1 749 843,00 €</b>	<b>80,00%</b>	<b>437 460,00 €</b>	<b>20,00%</b>

